

Département de **MAINE ET LOIRE**
Arrondissement de **Saumur**
Commune de **LA BREILLE LES PINS**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 03 juillet 2018

Convocation du 25/06/2018

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 05/07/2018

L'an deux mil dix-huit, le trois juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juillet sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Armelle PONCET

Présents : Florian STEPHAN, Claude LECHAT, Loïc LAFOURCADE, Yvonne FREMONT, Marie-Claire VIRIEUX, Christophe GAIGNON, Isabelle JOREAU, Armelle PONCET, Dominique GIRARD, Jean-Baptiste ROTTIER, Roger FRESNEAU, Thierry MARCHAU.

Absents : Emmanuelle PATURAL, Nicolas DAVIAUD, Mireille FOURMOND.

Bon pour pouvoir :

DCM 2018-38

Délibération pour autoriser le maire à lancer la procédure et à signer le marché. Appel d'offres travaux

Objet : marché public à procédure adaptée : Réhabilitation et extension d'un gîte d'accueil touristique avec hébergement au 23 rue du Vau de Chevré à La Breille-Les-Pins (49390)

M. le Maire expose au conseil municipal le projet du Pôle loisirs tourisme du Nord Saumurois. La création d'un équipement d'accueil et d'hébergement à vocation équestre.

1 - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

M. le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme :

La commune est située en bordure des sentiers équestres, elle possède les terrains nécessaires pour devenir une halte équestre : possibilité d'installation de boxes, abreuvoir, clôtures

La surface disponible sur deux niveaux en fait un bâtiment particulièrement adapté pour une réhabilitation en gîte pour les cavaliers.

Le bâtiment pourra accueillir de 20 à 25 personnes et comportera les installations et équipements suivants :

- 4 chambres familles de 2 à 3 places,
- 2 chambres dortoirs de 4 à 6 places,
- 1 salle commune, un coin cuisine,
- un équipement sanitaire fonctionnel comportant WC, douche, lavabos, par chambre
- une sellerie pour la sécurisation du matériel des cavaliers, pouvant servir aussi aux autres randonneurs.

Des boxes pourvus des équipements nécessaires au bien-être des chevaux sont prévus dans les prés attenants.

Le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour engager la procédure de passation du marché public et de recourir à la publication qui portera sur 14 lots comme suit :

- Lot n° 1 – Terrassement/VRD/espace vert
- Lot n° 2 – Démolition / Gros ouvres / Taille de Pierre
- Lot n° 3 – Charpente/ ossature/ bardage de bois
- Lot n° 4 – Couverture/zinguerie
- Lot n° 5 -Etanchéité
- Lot n° 6 – Menuiseries extérieures/ volet
- Lot n° 7 – Menuiseries extérieures/ serrurerie

- Lot n° 8 – Menuiseries intérieures/ agencement/ escalier
- Lot n° 9 – Cloisons sèches/ isolation/plafonds
- Lot n° 10 – Chape liquide/carrelage/faïence
- Lot n° 11 -Installation sanitaire/ chauffage gaz/ ventilation
- Lot n° 12 - Electricité cfo cfa
- Lot n° 13 – Peinture/ revêtements de sol coules
- Lot n° 14 - Désamiantage

2 - Le montant prévisionnel du marché

M. le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé par le maître d'œuvre à 626 800 € HT

3 - Procédure envisagée

M. le Maire précise qu'un appel d'offres MAPA par dématérialisation national sur la plateforme de Médialex et une publication presse sur le journal « Le Courrier de l'Ouest » seront publiés.

4 - Cadre juridique

Selon l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec le ou les titulaire(s) qui sera (ont) retenu(s) par lui et la commission d'appel d'offres en présence de l'architecte.

5 - Décision

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents

- D'autoriser à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à un appel d'offres MAPA par dématérialisation national sur la plateforme de Médialex et une publication presse sur le journal « Le Courrier de l'Ouest 49 » dans le cadre du projet « Réhabilitation et extension d'un gîte d'accueil touristique avec hébergement » et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.

- D'autoriser M. le Maire à signer le marché à intervenir.

- La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Des crédits nécessaires sont prévus au budget primitif au compte 21318.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 04/07/2018
Le Maire,
F. STEPHAN



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 05/07/2018
Et de la publication 05/07/2018